

Formation bancaire initiale pour porteurs de maturité (BEM) Epreuves orales de juin 2025

1. Epreuves orales de la BEM

Les épreuves orales auront lieu du 20 au 24 juin 2025. Elles se dérouleront dans les centres d'examen de Zurich pour les candidats germanophones et de Lausanne pour les francophones (20 juin 2024). L'Association suisse des banquiers a délégué leur organisation au service de CYP en charge des examens.

2. Conditions d'admission

L'admission aux épreuves orales est soumise aux dispositions du [programme-cadre](#) d'enseignement relatif à la BEM édicté par l'Association suisse des banquiers chapitre 5.

3. Inscription

Les inscriptions définitives aux épreuves orales de juin 2025 interviennent via CYPnet dès le 7 avril 2025, 10h00, et seront closes le **16 avril 2025, 17h00**. Plus aucune inscription ne sera prise en compte après cette date. Les retardataires ne seront pas admis à passer les épreuves de juin 2025.

En cas de désinscription non justifiée par des motifs valables après l'expiration de ce délai ou en cas d'absence injustifiée aux épreuves, la totalité des frais d'examen sera facturée.

Les candidats/tes procédant à leur inscription sur CYPnet recevront automatiquement une confirmation d'inscription par courrier électronique. **Cette confirmation d'inscription transmise par courrier électronique est définitive.**

Concernant l'inscription, les banques ne travaillent pas avec CYP pour la formation de leurs personnes en formation sont directement contactées par CYP.

Les personnes ayant échoué à l'examen qui ne sont plus employées par une banque peuvent repasser l'examen final oral dans les douze mois qui suivent. Le calendrier des épreuves peut être consulté sur le site Internet de l'ASB: [Dates d'examen pour l'examen oral final de la Formation bancaire initiale pour porteurs de maturité](#)

Les personnes concernées doivent s'adresser auprès de CYP (Madame Bettina Mottier, (bet-tina.mottier@cyp.ch), qui leur établit un profil. Elles peuvent ensuite s'inscrire à l'épreuve de rattrapage et aux modules qu'elles souhaitent éventuellement fréquenter (p. ex. examen blanc).

En cas de réussite à l'épreuve de rattrapage, CYP établit le certificat sur la base des notes suffisantes obtenues l'année précédente et de la nouvelle note de l'élément insuffisant. Le certificat est signé puis envoyé directement à la personne répétante. Les personnes qui repassent l'examen final oral et suivent éventuellement des cours de rattrapage doivent en assumer elles-mêmes les coûts.

4. Frais d'examen

Les frais d'examen (CHF 450.- par candidat/e) sont facturés par CYP. Ils restent entièrement dus en cas de désinscription après la date de clôture officielle des inscriptions.

Les candidats/es inscrits/es et les établissements certifiés déclarent accepter les dispositions du programme-cadre d'enseignement relatif à la BEM édicté par l'Association suisse des banquiers le 1^{er} juillet 2012 et disponible sur son site Internet, à l'adresse [Cycle Formation bancaire initiale pour porteurs de maturité BEM - Programme-cadre d'enseignement \(swissbanking.ch\)](https://www.swissbanking.ch/fr/formation/bem-programme-cadre-d-enseignement).

ASB / CYP, en mars 2025